

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 MARS 2019**

Délibération : **N° 2019-03- 26**  
 OBJET : **BRETAGNE VIVANTE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**  
 Nomenclature : **7.5.5**

**En exercice** : 29 membres

**Présents** : 27

**Pouvoirs** : 5

**Absents** : 2

**Votants** : 27

Délibération comportant :

Annexe : 2019 03 26 -  
ANNEXES courrier devis et  
plan de financement.pdf

Le onze mars deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le premier mars deux mille dix-neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Catherine CADOU donne pouvoir à Florence CABRESIN, Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine HENRY donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Thierry GICQUEL

**Les membres absents** : Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON

**Rapporteur** : Madame Marie-Madeleine REGNIER

En 2012, la commune a signé une convention tripartite, pour la gestion de la réserve éducative Galliane et pour une durée illimitée, avec l'école Alexandre Vincent et l'association Bretagne Vivante.

A la suite de cette signature, un plan de gestion a été adopté en 2013 pour la période 2014-2018. Ce plan, qui est arrivé à terme, doit être renouvelé.

Avant de procéder à la rédaction d'un second plan de gestion, qui couvrirait la période 2019-2024, l'association Bretagne Vivante souhaite évaluer le plan de gestion 2014-2018.

Cette évaluation et la réalisation d'un nouveau plan de gestion du site générant des frais d'expertise à hauteur de 4 370€ non assujettis à la TVA, l'association Bretagne Vivante sollicite pour 2019, une subvention exceptionnelle de 1 500 € (cf. annexe 1). Cette demande de subvention ne serait pas renouvelée avant expiration du second plan de gestion.

Pour information, le plan de financement (cf. annexe 2) présenté par Bretagne Vivante sollicite deux autres institutions :

- La CCEG, avec une demande de subvention de 1 500 €
- La DREAL Pays de la Loire, avec une demande de subvention de 500 €

Resterait à la charge de l'association 870 €.

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20190311-2019-03-26bis-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2019  
Date de réception préfecture : 02/04/2019

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

**- D'APPROUVER l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500€ à l'association Bretagne Vivante.**

**Délibération adoptée par 21 voix Pour et 1 voix Contre, Abstentions : 5.**

Abstentions : Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Damien CLOUET, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE

Contre : Gil RANNOU.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 11 mars 2019

Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20190311-2019-03-26bis-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2019  
Date de réception préfecture : 02/04/2019